

**STAND DE TIR PERMANENT - EXPLOITATION D'INSTALLATIONS DE TIR A L'ARME A FEU**  
**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGREMENT**

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE

Service des armes

Place Saint-Lambert 18a – 4000 LIÈGE

Tél. : 04/279.32.74 - Email : [armes@provincedeliege.be](mailto:armes@provincedeliege.be)

Site internet : <http://gouverneur.provincedeliege.be/armes>

### 1. IDENTITÉ DU DEMANDEUR

<b>Personne physique</b>	<b>Personne morale</b> (si la demande est introduite au nom d'une personne morale, veuillez indiquer également les coordonnées de la personne physique qui représente la personne morale)
Nom : .....	Nom : .....
Prénom : .....	Siège social :
Naissance : Lieu : .....	Adresse : .....
Date : .....	Code postal : .....
N° de registre national : .....	Commune : .....
Nationalité : .....	Nom du responsable : .....
Adresse .....	Numéro d'entreprise: .....
Code postal : .....	Objet social :
Commune : .....	.....
Profession : .....	.....
Tél/Fax : .....	Tél/Fax : .....
Email : .....	Email : .....

### 2. IDENTITÉ DE L'EXPLOITANT DU STAND DE TIR

(Personne responsable pour la mise à disposition des installations et des documents lors des contrôles éventuels)

Nom : ..... Prénom : .....

Naissance : Lieu : ..... Date : .....

Numéro national : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél/Fax : .....

### 3. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Dénomination : .....

Localisation des activités :

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Activité (à cocher) :

- dans un bâtiment
- en plein air

**4. ARMES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE UTILISÉES DANS LE STAND (À COCHER)**

- Armes à feu :
- courtes
  - longues à canon rayé
  - longues à canon lisse
- A poudre noire :
- courtes
  - longues
- Autres – Préciser : .....

**5. TYPES DE TIR SUSCEPTIBLES D'ÊTRE PRATIQUÉS DANS LE STAND (À COCHER)**

- Tir récréatif / tir sportif
- Tir aux clays
- Tir folklorique (à préciser)
- Parcours de tir / practical shooting
- Autres – Préciser : .....

**6. PERSONNES AYANT ACCÈS AU STAND DE TIR (À COCHER)**

- Les particuliers
- Les sociétés de gardiennage
- Les services de police
- Autres

Précisez .....

**7. LISTE DES DOCUMENTS À JOINDRE EN ANNEXE**

- Copie de la publication des statuts de la société au Moniteur belge (SI personne morale) ;
- extrait de casier judiciaire de l'exploitant, des responsables (délivrés au plus tard 3 mois avant l'envoi de la demande) et des membres composant la personne morale ;
- copie des contrats d'assurance souscrits (RC incendie – RC exploitation) ;
- copie du permis d'environnement délivré par le SPW.

**8. DROITS ET REDEVANCES POUR STANDS DE TIR PERMANENTS**

Conformément à l'article 50, 7° de la loi sur les armes, une redevance d'un montant de deux fois 300 euros<sup>1</sup> est réclamée pour la délivrance d'un agrément de stand de tir permanent.

Le premier montant est à payer lors de l'introduction de la demande, l'autre montant lors de la délivrance du certificat d'agrément.

Fait à ....., le .....

Signature du demandeur :

Les données personnelles recueillies via ce formulaire seront conservées sauf mention contraire de votre part. Elles sont enregistrées et éventuellement transmises aux services concernés en charge des matières qui vous concernent. En complétant ce formulaire, vous marquez votre accord. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données vous concernant, droit que vous pouvez exercer en adressant une demande par les formulaires disponibles sur notre site : <http://gouverneur.provincedeliege.be>.

<sup>1</sup> Montant adapté annuellement à l'indice des prix à la consommation.